

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Trois-Rivières tenue à l'Amphithéâtre Cogeco et en mode virtuel le lundi 3 avril 2023 à 19 h 30.

PERSONNES PRÉSENTES À L'ANIMATION ET AU SOUTIEN POUR L'ASSEMBLÉE :

Me Louis Brunelle, président
Mme Caroline Melançon, secrétaire
Mme Alissa André, présidente du comité Coopération
M. David Bélanger, directeur général
Mme Marie-Christine Vézina, directrice des communications
Mme Chantal Marchand, adjointe à la direction générale
Mme Myrienne Felteau, conseillère en communication

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Patrick Charette
Mme Sara Dubé
M. André Gabias
M. Félix Hamel
Mme Suzanne L. Lemay
M. Samuel Martin
Mme Marianne Méthot
Mme Valérie Therrien

DÉTAILS DE LA PARTICIPATION :

Participation en direct : 87 membres de la Caisse, dont 54 en mode présentiel
Participation virtuelle : 33 membres en direct et 86 sur demande

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

L'assemblée s'ouvre à 19 h 30 sous la présidence de Me Louis Brunelle, président du conseil d'administration. Mme Marie-Christine Vézina, directrice des communications, agit à titre de maître de cérémonie. Cette dernière souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Trois-Rivières tenue en mode hybride.

Mme Vézina présente les intervenants de la soirée et précise que cette formule d'assemblée en mode hybride implique cette année que tous les membres en salle et en ligne pourront voter en direct sur certains sujets. La votation en différé sera toutefois accessible à tous les membres de plein droit au cours des quatre (4) prochains jours. Tous pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Un message enregistré du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, est présenté à l'auditoire.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

La secrétaire du conseil apporte des explications au sujet du déroulement de l'assemblée et des règles de fonctionnement, tant pour les membres présents en salle que pour les gens en virtuel. Elle précise également que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. On exécute un exercice de vérification pour s'assurer du bon fonctionnement des manettes de votation et des votes en ligne.

2.2. Nomination des scrutateurs

Deux scrutateurs doivent être nommés pour vérifier et s'assurer du bon déroulement des votes. Il est suggéré de nommer :

- Mme Myrienne Felteau, conseillère aux communications;
- Mme Chantal Marchand, adjointe à la direction générale.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer les scrutatrices mentionnées ci-dessus. **Adoptée à la majorité.**

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Mme Caroline Melançon, secrétaire, procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté. **Adoptée à la majorité.**

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y a donc pas de lecture ni de résumé du procès-verbal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2022. **Adoptée à la majorité.**

3. Retour sur l'année 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Me Brunelle présente les membres du conseil d'administration et profite de l'occasion pour souligner le départ de messieurs Anthony Tousignant et Félix Hamel et les remercier de leur implication au sein de la Caisse. Ensuite, le président divulgue le rapport annuel du conseil.

Il mentionne notamment les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées, soit :

- Agir comme un leader socioéconomique de taille dans un contexte où la montée de l'inflation déstabilise beaucoup de gens et où se nourrir et se loger coûtent de plus en plus cher.
- Contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions grâce au Fonds du Grand Mouvement. Doté d'une enveloppe de 250 M\$, ce fonds vise à appuyer les collectivités sur les plans économique, social et environnemental en soutenant des projets ayant le potentiel de transformer notre société.

- Choisir d'affecter une partie de nos excédents au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) pour soutenir des initiatives structurantes pour notre milieu.
- Reconnaître le rôle fondamental des entrepreneurs sur la vitalité de notre milieu en leur accordant une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ pour réaliser des projets de croissance ou de transformation avec le Programme Fonds C.
- Soutenir les membres dans leur autonomie financière, dans un contexte incertain, par des solutions numériques innovantes et une présence leur permettant de maintenir leur capacité à gérer leur quotidien de manière durable et à réaliser leurs ambitions.
- Prioriser la jeunesse en leur permettant de prendre leur place et de se réaliser pleinement apportera des retombées positives et significatives à long terme pour l'ensemble de notre société.

Il aborde également le rassemblement d'envergure, initié par M. Guy Cormier, qui se tiendra à la TOHU à Montréal et en ligne les 19 et 20 juin 2023. Cet événement permettra aux jeunes de se rassembler et d'échanger sur divers enjeux de société qui les préoccupent.

Finalement, le président remercie l'ensemble du personnel de la Caisse, soit le directeur général, les employés et gestionnaires pour leur excellent travail tout au long de l'année et leur dévouement pour conseiller et épauler les membres et leur offrir un service de qualité. Me Brunelle souligne également l'excellent travail des membres du conseil d'administration. Enfin, il remercie les 76 126 membres pour leur fidélité envers notre caisse Desjardins.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport de surveillance des règles déontologiques en confirmant qu'au cours du dernier exercice financier :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées¹ à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées² par le Code.

3.3. Rapport financier

Les membres visionnent une capsule vidéo présentant l'évolution des états financiers du Mouvement Desjardins. Par la suite, le directeur général présente les résultats du grand groupe coopératif : les excédents du Mouvement sont de 2 050 M\$, les revenus d'exploitation s'élèvent à 21,8 M\$, l'actif total a atteint 407,1 G\$, et finalement une ristourne aux membres et à la collectivité de l'ordre de 518 M\$.

Le directeur général présente en détail les résultats financiers de la Caisse pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Il invite les gens en ligne à inscrire leurs questions au fur et à mesure de la présentation.

Il présente la progression du volume d'affaires sous gestion à 6,27 G\$, du total de l'actif qui atteint 2,88 G\$ et du total du passif qui s'élève à 2,54 G\$. Affichant une hausse de 1,95 %, le total de l'avoir atteint 336,86 M\$ avec des réserves de 211,67 M\$.

Les excédents d'opération ont connu une variation positive de 8,82 % pour atteindre 47,29 M\$. Les revenus nets d'intérêts se situent à 51,77 M\$ alors que le recouvrement de la provision pour pertes de crédit a subi une hausse de 628 k\$ pour totaliser 631 k\$. Les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres s'élèvent à 11,45 M\$.

Le directeur général présente des données concernant la très bonne croissance du nombre de membres depuis plusieurs années. Il souligne également l'impact des dernières années sur l'utilisation des modèles transactionnels par nos membres, grâce à AccèsD Internet et mobile. Les transactions réalisées en mode autonome ont fait un bon important pour se situer à 94 % alors que la moyenne mensuelle du nombre de transactions au comptoir est passée de 27 000 à 14 500 au cours des trois dernières années.

Le directeur général rappelle que les états financiers complets sont déposés sur le site Internet de la Caisse.

¹ Personnes intéressées : les administrateurs et le directeur général de la Caisse, les dirigeants de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et leurs personnes liées.

² Personnes visées : les personnes intéressées, les employés de la Caisse, les gestionnaires des centres et leurs personnes liées.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Alissa André, présidente du comité de Coopération, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et les autres engagements de la Caisse dans son milieu.

D'entrée de jeu, elle mentionne que la Caisse a redistribué 538 051 \$ dans la communauté en 2022, soit 350 300 \$ par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et 187 751 \$ par le biais de dons et de commandites.

Elle rappelle que la Caisse s'est dotée d'un plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de la communauté et que celui-ci a permis de déterminer des priorités d'investissement qui représentent des enjeux sociaux et économiques spécifiques à notre communauté. La répartition des investissements totaux de la Caisse en provenance du FADM, des dons et commandites ainsi que du Fonds du Grand Mouvement se traduit ainsi, soit 50 % sont dédiés à la jeunesse, 40 % au développement économique et 10 % au développement durable. Les montants investis dans la communauté, présentés en pourcentages d'atteinte, sont présentés pour chacun des secteurs en 2022. Le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022 s'élevait à 2 770 k\$.

Mme André fait état des divers projets soutenus en 2022, notamment pour notre relève, le développement économique et le développement durable. Les membres peuvent apprécier la présentation de deux vidéos, soit l'une portant sur le *Programme de bourses d'études* et l'autre sur *Mon virage numérique*.

Finalement, La Caravane philanthrope et le Défi ski Leucan sont des projets rassembleurs marqués par l'engagement et la générosité des employés.

Pour terminer, elle fait remarquer que la Caisse accompagne ses membres par des programmes d'éducation financière (ex. : Caisse scolaire, Mes Finances, mes Choix) et par divers programmes en finances solidaires (ex. : Fonds d'entraide Desjardins, Microcrédit Desjardins et Créavenir).

4. Période de questions

Tout au long de l'assemblée, les membres étaient invités à s'exprimer et à transmettre leurs questions à l'aide de la boîte de dialogue disponible à l'écran.

Les questions (Q) ou commentaires (C) soumis et les réponses (R) données par le président ou le directeur général sont :

1) Q : Considérant qu'en 2022, la Caisse a contribué au Mouvement en cotisation et frais afférents pour un montant de 25 045 k\$ (\pm 7 M\$ de plus que l'an passé), était-on en manque de sécurité à ce point? (Guy St-Laurent)

R : Le directeur général précise que la lecture de M. St-Laurent est bonne; toutefois, le développement des outils liés à la technologie et à la sécurité représente un coût énorme à supporter, et ces innovations servent à mieux servir et satisfaire les membres et clients. Ce n'était pas un problème de sécurité, mais un rehaussement de la sécurité de l'information et de la surveillance.

2) Q : Qu'est-ce qui explique que les excédents nets ont diminué de moitié? (Jacques Pinard)

R : Le directeur général réitère que les investissements faits pour améliorer la satisfaction et la sécurité des membres sont responsables en grande partie.

C : M. Pinard ajoute apprécier grandement l'heure et l'endroit retenus pour la tenue de l'assemblée.

3) Q : Considérant une affectation à la réserve pour ristournes éventuelles d'un montant de 23 M\$ et un versement de ristourne de 5 M\$, prévoyez-vous moins de ristournes dans les prochaines années? (Guy St-Laurent)

R : Le directeur général ne prétend pas que les ristournes vont fondre, mais cette réserve est prévue advenant des moments plus difficiles. Ainsi, les sommes représentent une sécurité pour les huit prochaines années afin d'assurer une stabilité de la ristourne par un versement similaire aux membres dans le temps.

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Une capsule vidéo portant sur la ristourne à la communauté est présentée aux membres.

Ensuite, le directeur général présente la proposition sur le partage des excédents annuels et la proposition de versement pour l'année 2022.

Le montant des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres est de 11 447 k\$. Le directeur général mentionne les éléments importants, soit l'affectation aux réserves de plus-values et aux autres éléments pour 113 108 k\$ et l'affectation au FADM pour 639 k\$. Le conseil d'administration recommande l'alimentation d'une réserve pour ristournes éventuelles de 23 224 k\$ et l'affectation à la réserve générale de 100 965 k\$.

Le directeur général précise que la recommandation du conseil d'administration tient compte des ratios de capitalisation exigés par la Fédération et assure un équilibre entre la distribution des excédents et le niveau de capitalisation exigé.

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Le directeur général présente la proposition de versement de ristournes pour l'année 2022. Un montant de 5 006 249 \$ pour la ristourne aux membres et un montant de 639 137 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu, pour un montant total de 5 645 386 \$. Le directeur général souligne que la répartition des excédents est en fonction des états financiers au 31 décembre dernier tandis que la répartition de la ristourne tient compte des ajustements des volumes depuis cette période.

Le conseil d'administration propose l'adoption des taux de ristournes dans les proportions suivantes :

- Ristournes volumes (un taux de 0,58 \$/1 000 \$ de volume tant pour les particuliers que pour les entreprises)
 - › Comptes pour un montant de 706 k\$
 - › Épargne et placement pour un montant de 651 k\$
 - › Fonds pour un montant de 309 k\$
 - › Prêts et marges de crédit pour un montant de 1 306 k\$
- Ristourne assurances – un taux de 23 \$/1 000 \$ de prime pour un montant de 698 k\$
- Ristourne cartes de crédit – 0,58 \$ /1 000 \$ d'achats nets pour un montant de 345 k\$
- Ristourne produits – un montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilités durant douze mois, ce qui représente la somme de 935 k\$
- Ristourne services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine – un montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraire et de commissions, ce qui représente 57 k\$

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de partage des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

Le président rappelle que cette recommandation du conseil d'administration sera soumise au vote au cours des quatre prochains jours.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Me Louis Brunelle, président du conseil d'administration, agit à titre de président d'élection; Mme Caroline Melançon, secrétaire du conseil, étant une personne candidate aux élections, M. David Bélanger, secrétaire adjoint, agit comme secrétaire d'élection, comme le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Le président rappelle la démarche du profil collectif enrichi. Le conseil d'administration met à jour annuellement son profil collectif en établissant des cibles de compétences et de représentativité. En posant sa candidature, chaque membre devait démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Au nom de ses collègues du comité de mise en candidature, Me Louis Brunelle présente le rapport du comité en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Cette année, cinq postes sont à pourvoir et cinq candidatures éligibles ont été reçues.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements;
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook);
- affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères ci-après :

- Compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : comptabilité, communication, développement durable, éducation et finalement technologies de l'information.
- Il cherche un minimum de quatre femmes pour maintenir la parité au sein du conseil.
- Aussi, le conseil cherche une diversité ethnoculturelle.
- Il recherche également des membres appartenant minimalement aux groupes d'âge suivants : 18-34 ans, 35-49 ans, 50-64 ans et 65 ans et plus.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu cinq candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins. Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse.

Les candidatures éligibles reçues dans les délais prévus sont :

- Mme Guylaine Beaudoin;
- Mme Sara Dubé;
- M. Martin Dugré;
- Mme Suzanne L. Lemay
- Mme Caroline Melançon

Le président d'élection invite les membres à prendre connaissance du document de présentation, à consulter leur profil dont leurs compétences en lien avec les compétences incontournables recherchées et à lire leur texte de motivation à briguer un poste au conseil d'administration.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Par ordre alphabétique, chacune des personnes candidates se présente à l'intérieur d'un maximum de deux minutes.

5.2.4. Élection par acclamation

Le nombre de candidatures éligibles étant égal au nombre total de postes à combler, le président d'élection déclare élues les personnes suivantes :

- Mme Guylaine Beaudoin;
- Mme Sara Dubé;
- M. Martin Dugré;
- Mme Suzanne L. Lemay
- Mme Caroline Melançon

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Marie-Christine Vézina rappelle que les membres seront appelés à voter, dès la fin de l'assemblée et au cours des quatre prochains jours, sur la proposition concernant la répartition des excédents annuels et les ristournes.

Elle ajoute que seuls les membres de plein droit pourront voter et que toute la documentation de référence est disponible au site Internet de la Caisse.

Elle précise que la réécoute sera possible par le biais du bouton « Mon vote » sur AccèsD ou du lien sur le site Internet de la Caisse. Également, en plus de la réécoute complète, il est possible d'accéder à la réécoute uniquement de la section de présentation des personnes candidates grâce à un onglet prévu à cet effet.

Elle indique que les moyens de voter sont simples, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. La votation est également accessible par le biais du site Internet de la Caisse et même sur la page d'accueil du Desjardins.com.

LECTURE D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION DEMANDANT LE DÉSINVESTISSEMENT DANS LES COMBUSTIBLES FOSSILES

Réalisant que la réunion est sur le point de se terminer, M. Marcel Poirier interrompt Mme Vézina afin de signifier l'intention de faire une proposition à l'assemblée.

Le président accepte, étant donné que son rôle le lui permet, à rouvrir la période de questions permettant à Mme Christine Bernier de prendre la parole et de faire la lecture d'une résolution.

À son tour et sans être alarmiste, M. Charles Sleigher abonde dans le même sens et commente le discours sur le développement durable; il invite les gestionnaires à réfléchir sur le sujet et à opter pour des décisions favorisant l'environnement et le développement durable. M. Jacques Rousseau souligne également que le gouvernement du Québec a adopté une loi mettant fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures, de même qu'au financement public de ces activités. Finalement, M. Marcel Poirier émet des commentaires et appuie ladite résolution qui se lit comme suit :

Attendu que le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rappelle qu'il y a urgence d'agir, qu'il y a une « alerte rouge pour l'humanité »;

Attendu que l'Amérique du Nord se réchauffe plus vite que plusieurs autres pays dans le monde. Nous n'avons qu'à penser à la chaleur meurtrière de la Colombie-Britannique à l'été 2021 et les inondations de 2022;

Attendu que Desjardins a annoncé en 2017 qu'elle se départirait de tous ses investissements dans les énergies fossiles et que ce n'est toujours pas fait;

Attendu qu'il est plus que temps d'agir et d'exiger que notre institution financière cesse d'alimenter la crise climatique, considérant que les sept dernières années ont été de façon « nette » les plus chaudes jamais enregistrées;

Attendu que la science exige qu'aucun nouveau gisement pétrolier ou gazier ne soit exploité.

Il est proposé par Mme Christiane Bernier, appuyée par M. Marcel Poirier de demander à la Caisse Desjardins de Trois-Rivières d'adresser une demande au Mouvement Desjardins demandant d'adopter immédiatement une politique de désinvestissement des combustibles fossiles. Cette politique devrait inclure un engagement à ne pas fournir de prêts, d'investissements, de services de souscription ou de faciliter l'accès au capital pour les sociétés pétrolières, gazières ou charbonnières. Cette politique et un plan pour sa mise en œuvre devraient être exécutés au cours de l'année à venir et communiqués aux membres de Desjardins au plus tard lors de l'assemblée générale annuelle de 2024.

M. David Bélanger tient à faire remarquer que cette résolution n'est qu'à titre indicatif et qu'elle est à l'extérieur du champ de compétences de la Caisse. Il ajoute que le Mouvement Desjardins est conscient de l'urgence d'agir et qu'il a déjà mis en place des moyens en ce sens, mais que la transition est progressive pour respecter les engagements.

Cette résolution a été adoptée dans une proportion de 58,49 % et 53 personnes ont participé au vote.

PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS (suite)

Mme Marie-Christine Vézina, maître de cérémonie, poursuit les explications du point 5.3 de l'ordre du jour. Elle affirme qu'une nouveauté cette année permet aux personnes n'ayant pas de compte sur AccèsD de voter via une borne de votation. Dès la fin de l'assemblée, des bornes seront disponibles aux membres à la sortie de la salle et dans les centres de services pour les trois prochains jours de votation durant les heures d'ouverture de la Caisse, le quatrième jour étant férié (Vendredi saint).

Pour le mot de la fin, le président rappelle aux membres que la période de votation sera ouverte dès la fin de l'assemblée et pour une période de quatre jours, soit jusqu'au vendredi 7 avril 2023 à 23h59.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle 2023. Le président d'élection affirme que la proportion de partage est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, mais il explique tout de même les étapes en cas de vote négatif.

6. Fin de la rencontre et remerciements

En terminant, le président d'assemblée s'adresse aux membres, gestionnaires et employés pour reconnaître le travail collectif et coopératif réalisé en 2022. Il remercie de leur présence les membres, les administrateurs, le directeur général et les employés de la Caisse, ainsi que les personnes qui l'ont accompagné pour le déroulement de l'événement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée suspend l'assemblée à 21 h 16.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À L'ISSUE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ

- La proposition d'adoption sur le partage et la répartition des excédents annuels de la Caisse est adoptée à 96,34 %. Le nombre de participants s'étant prononcés sur ce sujet s'élève à 1 883 votes.

La levée de l'assemblée est confirmée le 12 avril 2023 à 11 h 22.

Louis Brunelle, président

David Bélanger, secrétaire adjoint

(ce procès-verbal est versé aux archives)